

Modes de gestion

15 périodes

A la fin de ce cours, l'apprenant sera capable :

- ▶ de définir et d'illustrer les concepts d'intérêt communal et provincial, ainsi que leurs domaines de mise en œuvre ;
- ▶ de citer les différents modes de gestion, impliquant un ou plusieurs pouvoirs locaux et provinciaux;
- d'établir la comparaison entre chacun de ces modes de gestion en décrivant notamment leurs caractéristiques principales;
- ▶ de choisir et de justifier le(s) mode(s) de gestion le(s) plus appropriés aux situations proposées dans le cadre du cours.